

Prétextat (St). Evêque de Rouen (555-588), assassiné par ordre de Frédégonde. — F. 24 février.

prétexte. sf. (l. *textus*, tissé.) Robe blanche bordée d'une bande de pourpre que portaient, à Rome, les jeunes patriciens.

prétexte. sm. (l. *textus*, tissé.) Cause simulée, supposée; raison apparente qui sert à cacher le véritable motif d'un dessein, d'une action. || SYN. *Raison, foment, prétexter*. va. Prendre pour prétexte : *prétexter une indisposition*.

pretintaille. sf. Ornement en découpure qui se mettait sur les robes de femmes. || Fam. Légers accessoires.

prétoire. sm. Chez les Romains, lieu où le préteur et qq. autres magistrats rendaient la justice. || Tente du général dans un camp. || Aujourd'hui, l'enceinte du tribunal.

Prétoria. 4 600 h. Capit. de la république du Transvaal, dans l'Afrique australe.

prétorien, **ienne**. adj. Qui appartient au préteur : *dignité prétorienne*. || *Prétoriens* ou *cohorte prétorienne*, soldats qui formaient la garde des empereurs romains.

prêtre. sm. (g. *presbiteros*, plus vieux.) Ministre d'un culte religieux. || Dans l'Eglise catholique, celui qui, ayant reçu l'ordre du sacerdoce, a le pouvoir de dire la messe et de donner l'absolution des péchés. || SYN. *Curé, ecclésiastique*.

prêtresse. sf. Femme attachée au service d'une divinité païenne.

prêtrise. sf. Sacerdoce, ordre sacré par lequel un homme est prêtre. || Caractère de prêtre en général. || Le corps des prêtres.

préturé. sf. Charge de préteur. || Durée de son exercice.

Preuilly. 2 100 h. Cton (Indre-et-Loire), arr. de Loches.

preuve. sf. (l. *proba*, échantillon.) Ce qui établit la vérité d'une proposition, d'un fait. || Marque, témoignage : *preuves de sa capacité*. || Fig. *Faire ses preuves*, montrer son courage, sa loyauté, son savoir. || *Arih*. Vérification d'une opération de calcul, qui se fait par une opération différente.

preux. adj. et sm. Brave, vaillant : *un preux chevalier; les preux*.

prévaloir. vn. (c. *valoir*, excepté au subjonctif : *que je prévale, qu'il prévale*, etc.) Avoir l'avantage : *son opinion a prévalu sur la mienne*. || SE PRÉVALOIR. vpr. Tirer avantage, tirer parti : *se prévaloir de sa fortune*.

prévaricateur. sm. Celui qui prévauque. || ADJ. *Un magistrat prévaricateur*.

prévarication. sf. Action de prévauquer.

prévariquer. vn. (du *l. varius*, qui marche de travers.) Trahir la cause, l'intérêt, des personnes qu'on est obligé de soutenir; manquer aux devoirs de sa charge.

prévenance. sf. Manière obligeante de prévenir, de devancer les désirs de qqn.

prévenant, **ante**. adj. Obligant, qui va au-devant de ce qui peut faire plaisir : *ami prévenant*. || Agréable, qui dispose en sa faveur : *manières prévenantes*.

prévenir. va. (l. *prevenire*, devancer; — c. *venir*.) Venir le premier, devancer. || Être le premier à faire ce qu'un autre voulait faire. || Aller au-devant : *prévenir les besoins de qqn*. || Détourner : *prévenir un malheur*. || Exécuter avant d'avoir été averti : *prévenir les ordres de qqn*. || Disposer favorablement : *il a des manières qui préviennent en sa faveur*. || Informer par avance : *prévenir qqn de son retour*.

préventif, **ive**. adj. Propre à empêcher : *des mesures préventives*. || Qui tient de la prévention : *jugement préventif*. || *Prison pré-*

ventive, prison qu'un homme fait en qualité de prevenu avant d'être jugé.

prévention. sf. Préoccupation d'esprit, opinion favorable ou contraire avant examen : *juger sans prévention*. || *Procéd.* Etat d'une personne prévenue de délit, de crime : *être en prévention*. || *Jurispr.* Action de devancer l'exercice du droit d'un autre.

préventivement. adv. D'une manière préventive : *détenu préventivement*.

prévenu, **ue**. adj. Influencé pour ou contre. || *Présumé coupable*. || S. Celui, celle que l'on présume coupable. || SYN. *Inculpé*.

prévision. sf. Action de prévoir, conjecture. || *Phil.* Vue des choses futures : *la prévision de Dieu*.

prévoir. va. (*pré* et *voir*; — c. *voir*, exc. *je prévoirai, je prévoirais*.) Juger par avance qu'une chose doit arriver : *prévoir un malheur*. || Prendre les précautions nécessaires : *j'ai tout prévu, soyez sans crainte*.

Prévost (L'abbé). (1697-1763.) Littérateur, né à Hesdin (Artois); auteur d'une multitude de romans : *Manon Lescaut*.

prévôt. sm. (l. *praepositus*.) Magistrat qui était chargé d'une juridiction ou préposé à une haute surveillance. || *Prévôt des marchands à Paris*, autrefois le chef de l'administration municipale. || *Prévôt de salle*, celui qui, sous un maître d'armes, donne des leçons d'escrime aux soldats. || Domestique de prison.

prévôtal, **ale**. adj. Qui concerne la juridiction d'un prévôt. || *Cour prévôtale*, juridiction exceptionnelle établie, sous la restauration, pour juger sommairement les crimes et les délits politiques.

prévôtalement. adv. D'une manière prévôtale : *criminel joué prévôtalement*.

prévôté. sf. Qualité, fonction de prévôt; étendue de sa juridiction.

prévoyance. sf. Faculté de prévoir. || Action de prévoir. || SYN. *Précaution*.

prévoyant, **ante**. adj. Qui juge bien de ce qui doit arriver et qui prend des mesures en conséquence.

Priam. Dernier roi de Troie, père d' Hector et de Paris; égorgé par Pyrrhus.

Priape. *Myth.* Dieu des jardins.

prîé, **ée**. adj. Invité, convié.

prîe-Dieu. sm. Pupitre au bas duquel est un marche-pied où l'on s'agenouille pour prîer Dieu. || PL. Des *prîe-Dieu*.

prîer. va. (l. *precari*. — Imp. *nous prîions, vous prîiez*; fut. *je prîerai*; subj. pr. *que nous prîions, que vous prîiez*.) Adresser des demandes à Dieu, aux saints : *prîer Dieu*. || Fam. *Se prîe Dieu que...*, forme de souhait. || Demander par grâce : *je vous prîe de me pardonner*. || *Se prîe prîe*, formule de civilité. || *Prîer pour qqn*, intercéder pour lui. || Inviter, convier : *prîer qqn à diner*. || SYN. *Conjurer, implorer, invoquer*.

prîère. sf. Demande faite à titre de grâce et avec une sorte de soumission : *défrêz à ma prîère*. || Acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu ou aux saints : *prîère à Dieu, à la Vierge*.

Priestley. (1733-1804.) Chimiste anglais; découvrit l'oxygène et d'autres gaz.

prîeur. sm. (l. *prior*.) Supérieur de certains monastères. || SF. Supérieure de certains monastères de femmes.

Prîeur-Duvernois (de la Côte-d'Or). (1763-1832.) Membre de la convention; contribua à la fondation de l'École polytechnique et à l'établissement du système métrique.

prîeure. sm. Communauté religieuse sous la conduite d'un prîeur ou d'une prîeure. || La maison du prîeur.

Prîm (comte de Reus). (1815-1870.) Général espagnol, l'un des chefs de la révolution de 1868, qui renversa (1868) Isabelle II; m. assassiné.